

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service Planifications et Prospective
Pôle Animation Urbanisme

Commission départementale de
préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF)

Affaire suivie par :

Monique Laot

Téléphone 04 94 46 80 86

Fax 04 94 46 80 08

Courriel : ddim-edcea@var.gouv.fr

Courrier n°1284....
Reçu le
13 MARS 2020
Mairie de
LA FARLEDE VAR

Toulon, le 12 MARS 2020

Le préfet
à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place de la liberté
83210 LA FARLEDE

Objet : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Var du 5 mars 2020 – Révision du PLU de la commune de LA FARLEDE

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Var, en date du 5 mars 2020, a examiné le projet de révision du PLU de votre commune.

La commission émet un **avis défavorable sur les STECAL At1 et At2**, en raison de l'absence de définition précise du projet et de l'absence d'OAP. De plus, une diminution drastique des surfaces autorisées est demandée.

En ce qui concerne le règlement, la commission émet un **avis favorable avec les réserves suivantes** :

- supprimer la surface maximale autorisée de locaux techniques en secteur Aa
- autoriser en zone A "les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles..." (article L. 151-11 du code de l'urbanisme)
- autoriser en zone N "les bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole et forestière" (article R. 151-25 du code de l'urbanisme)
- remplacer l'annexe définissant l'exploitation agricole par celle proposée par la charte agricole du Var.

De plus, les membres de la CDPENAF encouragent la commune à poursuivre les réflexions engagées sur la ZAP de Pierre Blanche et suggèrent de l'étendre aux autres espaces agricoles de la commune.

Le directeur départemental adjoint
des Territoires et de la Mer
Vincent CHÉRY